



## Exclusion ds testament

-----  
Par pbrossol

Une de mes tantes est décédée. Elle n'avait aucun enfant.

Sur son testament, les héritiers sont ses neveux / nièces, hormis moi qui a été remplacé par sin expert-comptable (non membre de la famille).

Y a t'il des recours possible concernant cette exclusion, sachant qu'il n'y a eu aucun différend entre ma tante et moi.

-----  
Par janus2

Bonjour,

Les neveux et nièces n'étant pas héritiers réservataires, une personne peut tout à fait les déshériter par testament.